

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE (95)

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

CANTON DE MAGNY EN VEXIN

MAIRIE DE VETHEUIL

95510 VETHEUIL

Tel : 01.34.78.13.18

Fax : 01.34.78.14.68

Vétheuil le 02/01/2012

C.N.D.P.

Monsieur le Président de la
Commission particulière du
Débat Public sur le projet de
ligne nouvelle Paris-Normandie
Monsieur Olivier GUERIN
20 Avenue de Ségur
75007 PARIS

BORDEREAU D'ENVOI

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint la délibération 2011-53 concernant le projet de ligne nouvelle Paris-Normandie.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

S. Humbert





VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2011-53

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MIL ONZE, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE, EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE Mme DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : D. HERPIN-POULENAT, M. COTILLON, D. BARBIER-CINTRAT, Y. POTTIER, I. LEPICIER, F. VIEILLARD, X. MARTIN, E. HELLOT, T. GARDIE, D. DUFOURMANTEL

ABSENTS EXCUSES : T. DUBOIS donne pouvoir à D. HERPIN-POULENAT
E. FREMONT donne pouvoir à F. VIEILLARD
E. DULUC donne pouvoir à T. GARDIE
A. DEVISME
F. CARDOSO

SECRETARE : D. BARBIER-CINTRAT

Date de convocation : 16/12/2011
Date d'affichage : 03/12/2011

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

PROJET DE LIGNE NOUVELLE PARIS NORMANDIE

Le projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie porté par Réseau Ferré de France (RFF), maître d'ouvrage, est soumis au débat public depuis le 3 octobre 2011 jusqu'au 3 février 2012.

Ce projet situé principalement sur la rive gauche de la Seine, au sud du territoire du Vexin français, reçoit dans ses principes le soutien de la Région Ile-de-France, des Conseils Généraux du Val d'Oise et des Yvelines, de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise et d'autres communes ou EPCI concernées dans le secteur Confluence Seine Oise.

Il fait l'objet d'une forte mobilisation de ces collectivités en faveur de la création d'une gare dans le secteur Confluence (Cergy-Achères) présentée par Réseau Ferré de France dans trois scénarii sur quatre pour la desserte de l'Ile-de-France. L'ensemble de ce projet s'inscrit en cohérence avec la stratégie du Grand Paris et le périmètre de développement territorial Confluence Seine-Oise tout en respectant le territoire du Vexin français.

Dans le cadre de la séance de débat public qui s'est tenue le 16 novembre dernier à Cergy, l'Association régionale pour le développement des infrastructures économiques et de la sécurité (ARDIES 95) a porté à connaissance de la commission particulière de débat public les conclusions d'une étude dégageant des alternatives aux options de tracé retenues par RFF pour la future LNPN. Cette étude fait valoir l'intérêt économique de deux variantes dites «Rive Droite» et «Mixte» qui incluent la «grande vitesse» et le débranchement de la Ligne Nouvelle Paris Normandie de Mantes à Roissy Charles De Gaulle via Cergy-Pontoise. L'association a par ailleurs demandé à ce que ces variantes soient incorporées au dossier support du débat public.

Le territoire du Parc naturel régional du Vexin français étant concerné par les tracés des deux variantes proposées par l'ARDIES 95, ce projet a été examiné par la Commission Permanente du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français réunie en séance du 12 décembre 2011.

Le territoire de la commune de Vétheuil étant également concerné par le tracé de ces variantes, ce projet est donc examiné par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal :

Considérant l'article 3 de la Charte du Parc indiquant que « *Le Parc n'a pas vocation à recevoir de nouvelles infrastructures de type autoroute ou réseau ferré d'intérêt national* »,

Considérant que ce projet impacte tous les grands secteurs d'intérêt patrimonial du Parc :

- les vallées de l'Oise, de la Viosne, de l'Aubette de Meulan, de la Montcient, des Rus du Roy et de l'Epte,
- l'ensemble des buttes boisées : buttes d'Arthies, buttes sud du Vexin, massif de l'Hautil,
- les terrasses alluviales de la Seine et le plus grand ensemble de coteaux calcaires de la Région classé en Réserve Naturelle Nationale,

et plus particulièrement pour ce qui concerne Vétheuil :

- l'église de Vétheuil classée Monument Historique en 1862.
- L'ensemble des falaises classé sous l'appellation "Site des falaises de La Roche Guyon et de la forêt de Moisson" en 1990
- Les sites Natura 2000 et la Réserve Naturelle Nationale créée en mars 2009

Considérant que ce projet bafoue la qualité pittoresque, touristique et patrimoniale du village et de l'ensemble du site dont la notoriété internationale est établie grâce aux œuvres de Claude Monet exposées dans les musées les plus prestigieux du monde entier,

Considérant l'absence de prise en compte du caractère touristique de la commune de Vétheuil,

Considérant l'absence de prise en compte de la qualité des sites et des paysages traversés, les impacts très conséquents sur l'environnement par la destruction directe d'habitats et d'espèces de niveau d'intérêt régional, national et européen,

Considérant l'absence de prise en compte des enjeux du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en cours d'élaboration, la destruction des continuités écologiques et la coupure des grands ensembles cités précédemment et justifiant de l'intérêt patrimonial du Parc,

Demande au Maire de porter à la connaissance de la Commission Nationale du Débat Public l'avis défavorable de la commune de Vétheuil sur le projet des deux variantes dites « Rive Droite » et « Mixte » proposées par l'ARDIES 95,

Demande à ce que cet avis soit porté au dossier support du débat public.

Le Maire
Dominique HERPIN-POULENAT



Envoyé le : 21/12/2011

Reçu en S/Préfecture de Pontoise le : 27/12/11

Publié le : 27/12/2011

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.